

## CIRCULAIRE N° DU 36 DU 8 JUILLET 2020

**Aux** Présidents des Ligues pour transmission aux CRR  
Présidents des Comités pour transmission aux CDR

**De** Jean-Marie BELLICINI – Michel HUERTAS

**Copie** Comité Directeur  
Patrice GERGES  
Souad ROCHDI  
Commission nationale du running (CNR)

### OBJET : ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE LABELS REGIONAUX RUNNING

Chers Amis,

Aucune compétition n'a été organisée depuis le 15 mars dernier.

A titre exceptionnel des labels régionaux (**10km, semi-marathon**) peuvent être accordés pour la période du 12 juillet au 1<sup>er</sup> week-end de septembre. Ces labels sont payants, conformément aux guides des labels.

Ces compétitions doivent être mises en place sous l'égide d'une structure fédérale et respecter scrupuleusement le cahier des charges des labels (mesurage, arbitrage, chronométrage).

L'objectif est de créer en cette période très particulière deux à trois courses par Ligue, ou éventuellement de renforcer quelques organisations existantes et de proposer aux licenciés compétition pratiquant le running, le même principe que celui appliqué aux athlètes « piste », palliant toutes les annulations en assurant un service minimum, qui aidera les coureurs licenciés FFA à rester dans la dynamique fédérale.

La Fédération répond donc aux attentes des licenciés en manque de compétitions et permet de marquer des points pour leur club, de réaliser une performance pour une qualification aux championnats de France.

Nous vous prions de croire à l'expression de nos cordiales salutations,

Jean-Marie BELLICINI  
Secrétaire Général

Michel HUERTAS  
Vice-président de la FFA  
Président de la CNR